



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 29-06-2026 /

Dossier complet le : 02-07-2026 /

N° d'enregistrement : 020067/KK P

1 Intitulé du projet

Site d'essais MISTRAL

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

FONDATION OPEN-C

Raison sociale

Fondation OPEN-C

N° SIRET

92339590900016

Type de société (SA, SCI...)

Societes

Représentant de la personne morale ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

Curet

Prénom(s)

Steven

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
31. Installation en mer de production d'énergie., 31A	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le site MISTRAL, opere par la Fondation OPEN-C, est l'unique site d'essais en mer actuellement autorise en facade mediterraneenne dedie aux Energies Marines Renouvelables (EMR). Il s'agit d'une zone en mer en developpement depuis 2014, situee a environ 5km au large de la plage Napoleon a Port-Saint-Louis-du-Rhone (Bouches-du-Rhone), initialement concedee pour accueillir des prototypes d'eoliennes flottantes (jusqu'a deux en simultane) ainsi que des equipements annexes type bouees scientifiques. Le site d'experimentation en mer dispose des autorisations environnementales et de la concession d'occupation du domaine public maritime (arrete prefectoral n°2014206-0069 du 25 juillet 2014). En lien avec la reconfiguration de l'usage sur ce site, le projet consiste a deployer, a horizon 2028 et pour une duree de 10 ans, une infrastructure flottante type barge (projet RIFE), pour tester en conditions reelles de nouvelles briques technologiques et prototypes EMR, hors eolien flottant, de puissances inferieures ou egales a 500kW. L'objectif est d'accueillir egalement des demonstrateurs type producteur (photovoltaique flottant, houlomoteur, Power-to-X) sur des durees de test inferieures a 2 ans, s'inscrivant dans des enveloppes de contraintes mais

4.2 Objectifs du projet

La Fondation OPEN-C est un organisme d'interet general sans but lucratif contribuant a l'acceleration de la transition energetique globale et au renforcement de la position de la France sur ces enjeux strategiques. Cette fondation partenariale, creee en mars 2023, coordonne, developpe et pilote les essais en mer des 5 sites d'essais pour les EMR existants en France. L'enjeu du site MISTRAL est de tester, sur des durees limitees a quelques annees, des demonstrateurs afin de reduire les risques technologiques et environnementaux. L'objet meme du site d'essais MISTRAL est l'amelioration de la connaissance de l'environnement en Mediterranee, la caracterisation fine des impacts des technologies sur le milieu, l'amelioration des protocoles de suivi et le test d'outils et mesures destinees a diminuer voire supprimer les impacts des technologies EMR.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Concernant l'installation de la plateforme flottante (RIFE), la durée d'opération est estimée à 1 semaine. Les phases d'installation sont les suivantes : - Phase 1 (0.75 jour par ancre avec un navire d'installation) : Les lignes et ancres sont préinstallées sur site avant la plateforme. Chaque ancre est installée et prétendue. La partie chaîne est ensuite déposée sur le sol et la partie proche de la plateforme est accrochée à une bouée temporaire. - Phase 2 (1 jour de remorquage avec un remorqueur 30t) : L'ensemble des équipements présents sur la plateforme sont considérés préinstallés à quai. Le remorquage peut être réalisé à l'aide d'un remorqueur depuis le port d'assemblage jusqu'au site d'installation. Vu la faible distance à parcourir, il n'est pas envisagé d'étape intermédiaire. - Phase 3 (1 jour par ligne avec deux remorqueurs 30t) : Une fois la plateforme arrivée sur site, elle est maintenue en place avec deux remorqueurs. Les lignes du treuil doivent être descendues et raccrochées aux lignes d'ancrages préinstallées. Le treuil effectuera alors la pré-tension des lignes, une par une et les stoppeurs de chaîne seront enclenchés pour le maintien de l'ancrage. Concernant l'installation d'un démonstrateur, l'opération est équivalente et estimée à 1 semaine. Les phases sont les suivantes : - Installation du démonstrateur (durée inférieure à 1 semaine) : Réalisée par l'industriel développeur de la technologie testée sur le site, sous la responsabilité de la Fondation OPEN-C. Mêmes étapes que pour l'installation de la plateforme - Connexion du démonstrateur à la plateforme (1 jour) : Le câble dynamique est installé initialement sur un carrousel, sur le navire d'installation. Une messenger line est ensuite envoyée vers la plateforme pour réaliser la connexion du câble. Une

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

L'exploitation fait l'objet de plusieurs types d'opérations. - Supervision à distance : L'infrastructure et les démonstrateurs fonctionnent de manière autonome et seront équipés de capteurs permettant de mesurer et de transmettre les paramètres de fonctionnement de l'ensemble. Les essais seront ainsi sous constante supervision à distance, 24h sur 24, 7 jours sur 7. Cette surveillance permettra si besoin d'engager rapidement des opérations de mise en sécurité. En plus d'un suivi à distance, le démonstrateur sera inspecté à intervalles réguliers (voir la section maintenance). - Suivis techniques et environnementaux : Les tests sur le site d'essais ayant vocation à valider des technologies ou procédés innovants, des activités récurrentes sur site peuvent avoir lieu pour assurer le suivi environnemental ou technique des structures en mer. Ces interventions se font à une fréquence mensuelles. Au niveau des ancres, des campagnes de contrôle, par drones, plongeurs ou dispositifs géophysiques seront réalisées pour vérifier l'état des installations et leur bon maintien. La fréquence de suivi devra être adaptée en fonction du planning d'utilisation du site d'essais par différents démonstrateurs. - Les aspects de gestion des risques seront vus au travers d'analyses de risques et les procédures opérationnelles associées seront écrites dans le Plan d'Intervention Maritime et les plans de prévention des intervenants. Plusieurs types de maintenance peuvent être envisagés : - Maintenance légère : Équipements réparables/inspectables à bord sans moyen particulier (accès par navire côtier standard). - Maintenance moyenne : En cas d'équipement plus lourd à remplacer, il est possible d'accéder avec une grue sur un navire à la

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Du fait de la révision du projet, une évaluation au cas par cas est soumise. Une étude d'incidence simplifiée Natura 2000 pourra être réalisée a posteriori.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Emprise du site d'essais Dimensions enveloppe de la plateforme Dimensions enveloppe des demonstrateurs Nombres maximum de demonstrateurs en simultane Duree maximale de test d'un demonstrateur	(1, km²) (25 x 25, m) (100 x 100 m, m) (3, Demonstrateurs) (2, ans)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. :

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' \"

Point de d'arrivée : Long. : ° ' \"

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Non-applicable

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	Zone située à 5km au large de Port-Saint-Louis-du-Rhône, non comprise dans le périmètre encadré par la commune
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☐	☒	
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☒	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☒	☐	ZSC FR9301592 Camargue : Directement concerne ZSC FR9301999 Cote Bleue Marine : 7km a l'Est de l'aire du site ZPS FR9310019 Camargue : directement concerne ZPS FR9312001 Marais entre Crau et Grand Rhone : 2 km du site
D'un site classé ?	☐	☒	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	L'installation est située en mer et n'est pas concernée par les équipements.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Sur les zones où les ancres seront installées, les habitats benthiques seront impactés. Cependant, les surfaces réelles impactées seront faibles et les impacts sont considérés comme négligeables en phase travaux. En phase exploitation, les impacts bruts sur les habitats benthiques sont considérés comme négligeables.
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Du fait de leurs dimensionnements et leur situation en mer, les installations ne sont pas susceptibles d'avoir un impact notable sur les habitats et espèces d'intérêts communautaires (Cf. Annexe - Note de synthèse environnementale en mer)
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☒	☐	La surface du projet est de 1 km ² (réduction de l'emprise par rapport au projet initialement autorisé).
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☐	☒	Le projet engendredra une augmentation du trafic maritime lors des phases d'installation et d'exploitation des infrastructures. Le niveau d'augmentation du trafic maritime peut etre qualifie de negligeable au vu du contexte local (ZIP de Fos-sur-mer).
	Est-il source de bruit ?	☐	☒	Une augmentation marginale des emissions sonores en lien avec les phases d'installation et d'exploitation du site sont prevues mais peut etre qualifiee de faible a negligeable (se referer a l'annexe de synthese
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	En phase travaux, la phase d'installation de la plateforme ainsi que des demonstrateurs peuvent engendrer des vibrations mais les impacts restent negligeables et temporaires
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒	En phase travaux, la phase d'installation de la plateforme ainsi que des demonstrateurs peuvent engendrer des emission lumineuses mais les impacts restent negligeables et temporaires.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☒	
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	Le projet a été re-dimensionné pour ne pas impacter le paysage au vu des contraintes exprimées par les collectivités.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	Interdiction pêche dans la zone, régulation du trafic maritime

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☒ Oui ☐ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Site pilote éolien flottant Provence Grand Large (se référer à l'annexe de synthèse environnementale)

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Se referer a l'annexe - Synthese environnementale en milieu marin

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Se referer a l'annexe - Synthese environnementale en milieu marin

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet, au vu de sa nature et des annexes fournies (document de description du projet et synthèse environnementale) : - a été reconfiguré de manière soignée vis-à-vis des enjeux locaux, - est destiné à accueillir des démonstrateurs EMR hors éolien flottant à des échelles très inférieures à des sites commerciaux et pour des durées de test limitées (2 ans), - dispose d'une emprise réduite (1 km²) par rapport au site préalablement concédé (1.7 km²), - ne comporte pas de raccordement terrestre, - fait état d'un suivi en phase exploitation, - intègre des mesures d'évitement et de réductions intrinsèques pour sa mise en œuvre, - n'induit pas d'impact potentiel notable sur les différents compartiments biologiques. Par conséquent, du fait des caractéristiques du projet (site d'essais), des modalités de mise en œuvre, des opérations

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom Curet

Prénom Steven

Qualité du signataire Directeur General

À Nantes

Fait le 26-06-2026 /

Signature du (des) demandeur(s)